

Fillon et la préférence familiale

Article rédigé par , le 31 janvier 2017

[Source : Le Salon Beige]

Le Canard enchaîné vient de lâcher une information fort gênante pour François Fillon, qui passait jusqu'à présent pour le chevalier blanc du système UMPS :

"Près de « 500.000 euros brut » en huit ans. C'est ce qu'aurait perçu Pénélope Fillon, comme attachée parlementaire de son mari François ou du suppléant de celui-ci, ainsi que par la Revue des deux mondes, affirme Le Canard enchaîné dans son édition à paraître ce mercredi.

D'après « les feuilles de paie » de Pénélope Fillon, celle-ci a été rémunérée de 1998 à 2002 par son mari, député de la Sarthe (...). Cette enveloppe, qui vient en sus de l'indemnité du député, sert à rémunérer les assistants parlementaires basés à l'Assemblée ou dans les permanences des circonscriptions. « Calculé en principe pour trois collaborateurs », selon le site de l'Assemblée, son montant est de 9.561 euros par mois actuellement.

Le fait d'embaucher des proches comme collaborateurs n'est pas interdit pour les parlementaires, à condition que ce ne soit pas un emploi fictif. A partir de 2002, après l'entrée de François Fillon au gouvernement, Pénélope Fillon, sans profession connue et qui est toujours en retrait des activités politiques de son mari, devient collaboratrice du suppléant de celui-ci, Marc Joulaud. D'après les chiffres obtenus par Le Canard enchaîné, c'est à cette période qu'elle sera rémunérée le plus (de 6.900 à 7.900 euros mensuels). Une collaboratrice de François Fillon à l'époque, interrogée par Le Canard, dit « n'avoir jamais travaillé avec elle ». « Je n'ai pas d'info à ce sujet. Je ne la connaissais que comme femme de ministre. »

En 2012, Le Canard affirme que Pénélope Fillon a de nouveau été rémunérée « pendant six mois au moins » quand François Fillon est redevenu député de la Sarthe, après cinq ans à Matignon. « Au total, Pénélope aura perçu environ 500.000 euros brut sur les caisses parlementaires » en huit ans, affirme l'hebdomadaire. « Pénélope Fillon a été la collaboratrice de François Fillon, oui, elle a travaillé pour la Revue des deux mondes et oui c'est fréquent que les conjoints des parlementaires soient leur collaborateur, à gauche comme à droite », a déclaré à 20 Minutes Thierry Solère, porte-parole de François Fillon. « Elle a toujours travaillé dans l'ombre, car ce n'est pas son style de se mettre en avant », a-t-il ajouté.

Le Canard affirme aussi que Pénélope Fillon a été parallèlement salariée, entre le 2 mai 2012 et décembre 2013, de la Revue des deux mondes, propriété de Marc Ladreit de Lacharrière (PDG de Fimalac), un ami de François Fillon. Elle touchait alors environ 5.000 euros bruts par mois. Interrogé par l'hebdomadaire, le directeur de la revue, Michel Crépu, se dit « sidéré » : « Je n'ai jamais rencontré Pénélope Fillon et je ne l'ai jamais vue dans les bureaux de la revue. » Il précise toutefois que Pénélope Fillon a signé « deux ou peut-être trois notes de lecture ». « Michel Crépu est mal renseigné », a rétorqué Thierry Solère.

Le candidat François Fillon ne nie pas les informations mais tente néanmoins de se défendre :

François Fillon a tenté de se justifier, dénonçant «le mépris et la misogynie» de l'article du Canard. Et d'ajouter, cité par Reuters : «Alors parce que c'est mon épouse, elle n'aurait pas le droit de travailler ? Imaginez un instant qu'un homme politique dise d'une femme – comme le fait cet article – qu'elle ne sait que faire des confitures. Toutes les féministes hurleraient.»

De leurs côtés, Alain Juppé et Nicolas Sarkozy doivent sourire. C'est moche la politique parfois...

Michel Janva